



Litige achat véhicule à distance auprès d'un professionnel.

Par **Sermax**, le **03/03/2024** à **11:22**

Bonjour,

Je viens d'acheter un véhicule auprès d'un professionnel de la vente automobile ayant pignon sur rue.

Intéressé par un véhicule d'occasion proposé par ses soins, je l'ai contacté concernant celui-ci.

J'ai expliqué à ce dernier que je n'avais pas l'intention de me déplacer pour le voir sur site en raison de l'éloignement de leur structure, un peu plus de 500 Kms.

J'ai posé diverses questions (téléphone) sur le véhicule, sur la livraison et son coût, sur l'entretien réalisé et sur les éléments de type factures disponibles.

J'ai par ailleurs fait parvenir un mail descriptif des informations et des détails précis que je désirais obtenir de sa part sur le véhicule, à savoir : état d'usure de consommables (disques, freins, pneus, courroies accessoires), Peinture connaître son état et si cette dernière comportait des ' impacts, rayures, micro-rayures ', idem jantes, etc,etc ...

Ce à quoi le vendeur m'a répondu par mail que cette dernière était dixit ' l'état du véhicule est très satisfaisant. Peinture, cuir, plastiques, tout est en parfait état '.

J'ai demandé des photos complémentaires au vendeur qu'il m'a faites parvenir, le véhicule paraît bien en parfait état. Cependant, les photos étant prises à distance, il est impossible de

voir la carrosserie et la peinture en détail.

Je lui ai spécifié par écrit sur le même mail ce qui suit : ' Ces informations doivent m'être connues par avance afin d'éviter toute déconvenue à la descente du camion et éviter ainsi toute problématique. Vous voudrez bien me répondre par mail svp, afin de confirmer vos dires (ce dernier me spécifiant qu'elle était en tous points parfaite) . Comprenez que ma demande n'est en aucune manière suspicieuse, mais est tout simplement empreinte des précautions élémentaires couvrant un achat à distance, ce qui me semble être un minimum dans ce cas précis.

Ma liste de questions me permettait de connaître en tous points l'état du véhicule, si le vendeur faisait preuve de sérieux !. J'ai insisté plusieurs fois sur ce point au téléphone. La réponse du vendeur est des plus précises, puisque la peinture était en ' parfait état ', ce qui veut donc dire parfaitement entretenue et équivalente à du neuf. En tout état de cause, ayant demandé si la peinture avait des impacts, etc, il était évident que la réponse du vendeur spécifiait clairement qu'elle n'avait ' aucun défaut '.

La voiture me fut livrée le 23 février dernier, jour exécration car très pluvieux. J'avais demandé au vendeur de reporter la livraison en raison des pluies importantes prévues. Ce ne fut pas possible puisque le livreur n'était pas disponible.

Je recevais donc le véhicule qui bien entendu était recouvert de gouttes d'eau, puisqu'il était traité céramique. Sa couleur était magnifique, mais il m'a été impossible de regarder la carrosserie et la peinture du véhicule en raison des conditions météo et du fait qu'il était recouvert de gouttes d'eau. Je montais dans le véhicule et le démarrait. L'intérieur était comme sur les photos, donc pas de problème particulier.

Je signais donc les papiers et remettait le chèque de Banque au chauffeur. Puis je prenais possession du véhicule accompagné que j'étais par un professionnel de la vente automobile. Nous sommes donc partis faire un tour sous une pluie battante avec le véhicule.

Au bout de 10 kms environ, un bip d'alarme retentit et apparaît un voyant ' roue crantée avec en son centre un point d'exclamation ' accompagné de la mention ' erreur BV boîte de vitesse. Vous pouvez continuer à rouler. Je m'arrête et constate que le voyant réapparaît, mais je sens que la batterie n'est pas à son top. Donc je roule durant environ 80 kms pour la recharger sur une 4 voies. Je constate qu'à l'arrêt et fermant le véhicule les rétros ne se rabattent pas correctement, soit l'un soit l'autre. Je me dis que cela vient de la batterie qui doit être rechargée. Le voyant BV disparaît. Je me rends au garage réservé pour ce véhicule, le gare et je mets la batterie en charge. Je ne peux toujours pas vérifier l'esthétique extérieure du moins son état. Je décide donc de revenir 48 h plus tard après recharge, sachant que la pluie aura séché et que je pourrais alors vérifier ' le parfait état ' extérieur du véhicule.

Entretiens j'avertis le vendeur du voyant qui me spécifie que la ' voiture n'a pas roulé depuis longtemps '. Oh surprise, alors qu'il m'avait indiqué au téléphone faire un check up, donc complet du véhicule avant livraison et qu'en sus lui posant la question de savoir s'il avait passé le véhicule à la ' valise ' pour savoir s'il avait des défauts affichés, ce dernier m'avait répondu par mail ' qu'il n'y avait aucun défaut d'enregistrer ', je mets un r parce qu'il l'a écrit ainsi.

Or il n'en est rien puisque au bout de 10 kms ce défaut apparaît, il m'a donc menti

assurément sur le passage à la valise.

Je reviens donc au garage, vérifie le niveau de mon chargeur et son voyant semble bloqué sur 'recond' donc reconditionnement, ce qui veut dire que ce dernier est nécessaire pour la batterie qui donc semble entre guillemets malade.

La voiture étant sèche mais sale, projections d'eau et de saletés, je prends un chiffon très doux et je le passe sur le capot avant et là, je constate effaré que l'avant du capot comporte de nombreux impacts de cailloux, la peinture ayant sauté et n'apparaît que la sous-couche grise, il en est en partie de même avec le bouclier avant, également quelques impacts sur les ailes, portes, de même sur le parechoc arrière qui lui par contre comporte un choc, puisque ayant été percuté légèrement ce qui a déformé ce dernier.

Cela fait un peu beaucoup pour une voiture dont la peinture est 'en parfait état'.

Je contacte le vendeur qui bien entendu ne veut rien savoir concernant l'esthétique du véhicule, un comble !.

Je fais donc faire chez un carrossier-peintre un devis de réfection. Problème la voiture ayant été traitée céramique, la préparation au niveau de la peinture, car il faut enlever la couche de céramique demande 3 fois plus de temps que pour une peinture normale. De plus j'oubliais le joint de la calandre qui est fêlé et en liaison avec ce choc la peinture est pour ce qui la concerne granuleuse car une retouche lamentable a été faite. Forcément la facture en devient bien plus salée, puisqu'elle se monte en comptant le capot, le bouclier, le joint de calandre, les ailes avant, les deux portes et le parechoc AR à 4074. €.

Pour en terminer et désolé si j'ai été long, mais il faut connaître les tenants et aboutissants avant de pouvoir émettre un avis sur ce type de dossier.

1/ il semble (passage valise concessionnaire le 5 mars) que la boîte a un problème sérieux ou très sérieux, mais à vérifier pour plus de précisions.

2/ La peinture n'est absolument pas dans l'état détaillé par écrit ' parfait état ' en réponse à mes questions très précises.

3/ Le vendeur a fait preuve d'une négligence coupable pour un professionnel puisqu'il est évident qu'avant expédition, le véhicule n'a pas été vérifié et surtout testé puisque n'ayant pas roulé et fonctionné d'après ses dires depuis plusieurs mois, sans quoi le voyant défaut serait apparu comme il l'a fait dès que je m'en suis servi.

En conséquence, j'estime être victime d'un DOL caractérisé, mes questions précises ne pouvaient qu'imposer au vendeur de m'informer de ce qui semble être des détails ou bien dixit ' un état normal pour un véhicule de son âge à savoir 13 ans '. Problème il s'agit d'un véhicule haut de gamme valant encore relativement cher comparativement à son âge justement !.

En conséquence, je voudrais savoir ce que vous pensez en l'espèce de mon cas et pour ceux qui possèdent les connaissances requises, m'indiquer si vous considérez comme moi qu'il s'agit d'un DOL manifeste et si je puis par un référé obtenir gain de cause.

Pour information je n'ai pas l'intention de demander le remboursement du véhicule, mais bel

et bien de faire en sorte que le vendeur assume ses responsabilités dans cette vente en faisant toutes les réparations qui seront nécessaires sur ce véhicule car j'y tiens, étant donné que je l'ai cherché durant plus de deux années, car rare dans sa configuration.

Dans l'attente de vos réponses et vous en remerciant par avance.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **03/03/2024** à **14:13**

bonjour,

vous avez acheté sans l'avoir vu auparavant, vous avez donc pris des risques.

l'état très satisfaisant d'un véhicule est fonction de son âge et de son kilométrage.

à la réception, vous n'avez remarqué aucun défaut, ce qui peut se traduire par un état satisfaisant

La garantie légale ou des vices cachés s'applique à condition que le défaut soit grave et qu'il empêche l'usage normal du véhicule. Attention, il faut prouver que le défaut était caché et qu'il existait avant l'achat. Si une action judiciaire est intentée, elle doit être faite dans un délai bref.

La garantie commerciale, dite du constructeur couvre certains défauts et pièces défectueuses durant une période limitée (6 mois, un an). L'étendue de cette garantie figure sur le bon de commande (consultez [la fiche pratique sur les garanties](#)).

source : [dgccrf Vehicule-d-occasion-achat-chez-un-professionnel](#)

le référé est à exclure, car il n'y a pas d'urgence, ni d'évidence.

quel l'âge et le kilométrage de votre véhicule ?

je vous conseille de consulter un avocat.

Salutations

Par **Sermax**, le **03/03/2024** à **15:46**

Bonjour et merci pour votre réponse.

J'ai bien lu vos remarques. Cependant l'état ' très satisfaisant ' n'est pas le seul élément d'appréciation mentionné par le vendeur, à savoir qu'il précise justement un autre élément bien plus précis concernant justement ce qui pose problème aujourd'hui.

Dixit : Peinture, cuir, plastiques, tout est en parfait état.

L'âge dans le cas d'un parfait état n'a rien à voir, puisque si la chose est dite en parfait état, c'est qu'elle est considérée comme étant dans un état proche du neuf et surtout qui ne fait état d'aucune vétusté.

De plus et pour rappel !, le vendeur reçoit de ma part un mail auquel il répond ce que je viens de spécifier ci-dessus, qui fait état de diverses questions très précises sur divers points concernant le véhicule.

Exemple :

- L'état d'usure des consommables (pneus, disques, plaquettes, courroies de service).

Et celui-ci en particulier :

-L'état de la peinture extérieure, si cette dernière à d'éventuels impacts, rayures, micro-rayures.

Concernant la peinture qui pose problème, je ne peux être plus précis dans ma demande. Or, le vendeur me répond à son sujet ce qui suit et qui me conforte dans le fait que le véhicule est sans le moindre défaut de ce côté-là, ce qu'il m'a confirmé par téléphone également :

- Peinture, cuir, plastiques, tout est en parfait état !.

Concernant la réception, je m'en suis expliqué en détail, à savoir :

1/ Journée exécrable durant laquelle il n'a fait que pleuvoir abondamment . Le véhicule traité céramique était lors de ' notre ' arrivée déjà descendu du camion et garé au sol. J'avais demandé par mail à reporter en début de semaine la livraison en raison des conditions météorologiques prévues, ce qu'a refusé le vendeur arguant que cela ne leur était pas possible.

Je n'ai donc eu d'autre choix que celui de la recevoir dans ces conditions.

Donc le véhicule était garé et lorsque nous sommes arrivés en véhicule, nous l'avons vu à distance et constaté qu'elle était recouverte en son intégralité de grosses gouttes d'eau. Arrivés devant le véhicule il était impossible de voir la peinture et carrosserie sans séchage préalable, ce dernier étant impossible à réaliser sur place et le vendeur m'ayant ' assuré ' du parfait état, j'ai spécifié que je vérifierais son état dès qu'elle serait sèche .

J'ai regardé l'intérieur qui lui correspondait à la description qui avait été faite (cuir et plastiques en parfait état), je n'avais donc pas d'inquiétude premières à avoir nécessitant une vérification d'urgence de ma part.

Qui plus est et que je sache, un professionnel ne peut déclarer impunément l'état d'un véhicule non conforme à la réalité lors d'une vente à distance, alors que l'éventuel acheteur lui demande d'en détailler l'état avec précision par écrit (mail) .

S'il s'autorise à ne pas le faire et se facilite la tâche en spécifiant qu'elle est en ' parfait état ' , en lieu et place d'en préciser l'exact relevé, on ne peut tout de même pas reprocher à

l'acheteur que je suis, d'avoir posé avec précision des demandes claires concernant des points essentiels attestant de l'état d'un véhicule.

Des ' impacts ' sur un véhicule sont des impacts visibles et ayant détériorés l'intégrité du véhicule, ce qui est le cas sur ce qui est devenu mon véhicule et un vendeur professionnel n'a pas à estimer en lieu et place du client que je suis l'état du véhicule, alors que je lui demande de le détailler précisément de manière à ce que je puisse considérer personnellement dans quel état pour ' ce qui me concerne ' est le véhicule.

Tout acheteur est en droit d'estimer seul si un véhicule lui convient, mais cela ne se peut que si le vendeur lui spécifie avec force détails son véritable état.

Que je sache je n'ai pas forcé le vendeur à me vendre ce véhicule, par contre je lui ai demandé de répondre à des questions très précises qu'il a éludées ' arbitrairement ' en répondant par un terme général de type ' parfait état ' et ceci en toute connaissance de cause, car en tant que professionnel il est évident que lors de l'achat de ce véhicule par ses soins, il en a relevé tous les détails négatifs pour lors des tractations discuter le prix à la baisse, ce qui pour un professionnel comme pour un particulier est chose normale.

Il ne pouvait donc ignorer son véritable état et l'éluder c'est donner un blanc-seing aux professionnels, afin qu'ils puissent faire ce que bon leur semble au détriment du particulier.

Peu importe l'âge de la voiture et son kilométrage, cet argument est des plus aisément contestable, car si l'on ne tenait compte que de ces deux critères, cela voudrait dire que tout véhicule de plus de tant d'années et obligatoirement vétuste, mal entretenu et donc dans un état pour le moins sujet à caution.

Vous omettez un élément important lorsque vous demandez l'âge et le kilométrage et cet élément est le prix de vente du véhicule. Vous auriez dû commencer par cette information car c'est elle qui détermine assez précisément l'état général d'un véhicule.

Si ce dernier est vétuste ou bien à une peinture à refaire ce qui est le cas de la mienne, le professionnel ne peut prétendre le vendre à un prix normal car personne ne l'achètera. Son prix sera donc minoré et l'acheteur constatant un prix moins élevé pourra faire ' le choix ' de l'acheter et de le repeindre ou pas !

Moi je n'ai pas eu ce choix-là, puisque le vendeur par ses mensonges m'en a retiré la possibilité.

Pour en terminer, ' la peinture ' n'est pas ' en parfait état ' puisqu'elle comporte x et x impacts de cailloux qui l'ont faite sauter et laissent apparaître la sous-couche grise alors que la peinture est rouge-paillettes orangées.

Aucun professionnel digne de ce nom ne peut ignorer ces impacts visibles à l'oeil nu, il ne peut ignorer non plus le choc qu'a reçu le parechoc arrière le déformant sur son côté gauche, dont le vendeur ne fait jamais état non plus !.

Si un professionnel considère qu'un véhicule dans cet état là est dans un ' parfait état ' et qu'un Juge le suit sur ce terrain, alors nous sommes dans une république bananière mais pas devant la justice Française.

JE suis en droit de demander des renseignements à distance à un professionnel, JE suis en droit d'acheter à distance, JE suis en droit d'attendre d'un professionnel qu'il se comporte comme tels, à plus forte raison si je le lui demande implicitement et des plus précisément. Je vais vous mentionner par écrit le mail que je lui ai adressé et pour lequel il a mentionné ce que vous êtes contenté de relever, à savoir :

" Cependant, j'ai bien entendu quels questions complémentaires à poser sur le véhicule, puisque je n'ai pas l'intention de me déplacer pour en faire l'analyse moi-même.

Cela concerne divers points dont vous devez avoir connaissance, à savoir :

- L'état d'usure des consommables,(pneus, disques, plaquettes, courroies de service).

-L'état de la peinture extérieure, si cette dernière a d'éventuels impacts, rayures, micro-rayures.

-L'état de l'intérieur, du cuir et d'éventuelles traces d'usure.

-Jantes si ces dernières comportent des frottements et autres chocs, les photos ne permettant pas de se faire une idée précise. Sont-elles celles d'origine.

Etc, etc,

Je pense ne rien avoir éludé dans mes questions qui demandaient des réponses précises sur des points clairement identifiés et qui font partie des défauts ' non spécifiés et pourtant existants par le professionnel '.

Il me semble donc que vos arguments ne sont pas recevables, car si je suis tenu par un achat à distance de faire confiance au professionnel, je ne l'ai fait que parce que ce dernier ' m'a menti ' tant sur la forme que sur le fond .

Pour votre entière information je n'étais pas seul lorsque j'ai été réceptionné le véhicule, puisque m'accompagnait un professionnel (vendeur de véhicules d'occasion) qui a pu comme moi constater qu'il était impossible de vérifier en l'état de la météo le véhicule si ce n'est en son intérieur, ce que j'ai fait.

Dès réception nous avons fait une trentaine de kms et le fameux bip avec voyant d'alerte est apparu au bout de 10 kms ' Erreur BV. Vous pouvez continuer à rouler ' . Ce dernier est toujours présent à l'heure actuelle. Pourtant le vendeur m'a spécifié par écrit :

Dixit : ' La valise est passée sur le véhicule, il n'y a aucun défaut d'enregister ' écrit tel quel !.

Surprenant pour un véhicule ayant eu juste avant livraison un check up complet selon les dires du vendeur . Encore plus surprenant s'il n'a pas été effectué, car vendre un véhicule qui selon ce que le vendeur m'a spécifié après vente au téléphone, à savoir :

- 'que le véhicule n'avait pas tourné depuis plusieurs mois et que donc cela pouvait venir éventuellement de la batterie '.

Il est évident que si ce dernier me l'avait spécifié auparavant, j'aurais certainement pris d'autres dispositions pour vérifier de manière plus approfondie son état général, mais tel ne

fut pas le cas !.

J'en termine il ne me semble pas nécessaire d'aller plus loin dans les détails, ils sont déjà amplement suffisants pour constituer des faits irréfutables, qui seront très certainement confirmés par le passage à la valise AUDI + l'expertise automobile qui va être réalisée sur le véhicule.

Quant au fait de me dépêcher, non Monsieur cela n'est en rien nécessaire puisque j'ai informé par mail le vendeur qui a acté la panne et mes réclamations puisque y répondant.

Pour compléter votre information la voiture est une AUDI RS5 de 2011 et possède 73800 kms, ce qui est très peu et elle m'a été vendue quasiment 40000 € pour ne pas être plus précis.

Ce qui n'est pas négligeable et mérite donc un certain sérieux quant à l'évaluation de l'état par un professionnel et surtout mérite des réponses claires eu égard à sa valeur résiduelle à l'âge de 13 ans.

Pour en terminer quant à l'état et la vétusté que vous semblez vouloir mettre en avant, elle n'est le reflet que de celle des voitures similaires se vendant deux fois moins cher car mal entretenues, mais en aucun cas de celles étant proposées à ce prix de vente et étant considérées par des professionnels comme étant ' en parfait état ' .

Si vous estimez qu'un véhicule de quasi 40000 € ce qui est le prix normal de ce type de véhicule à cet âge là puisque recherché et valant quasi encore la moitié de son prix neuf. Donc si vous estimez que tout dépend de l'âge et du kilométrage

Par **BrunoDeprais**, le **04/03/2024** à **19:10**

Faire autant confiance pour l'achat d'un véhicule sans l'avoir vu et à l'heure où les escroqueries se multiplient, j'ai envie de dire que vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous même. Je ne dis pas pour autant que le vendeur est un escroc.

Bon courage maintenant pour la procédure, surtout que vous avez payé le véhicule après l'avoir vu.

Par **Sermax**, le **05/03/2024** à **07:40**

Escroqueries qui se démultiplient !, assez comique comme réponse totalement inutile qui plus est et qui ne sert que vos certitudes qui sont des plus sujettes à caution.

Le garage mon cher monsieur vend des porsche, des ferrari, mercedes, etc et a pignon sur rue et n'est pas un petit garage de quartier, juste pour votre information !.

Vous ne savez même pas de quoi vous parlez en définitive, ' vous qui avez payé le véhicule après l'avoir vu ', mais mon pauvre ami ' juridiquement ' vous avancez une ineptie !.

Que venez vous faire sur un site comme celui-ci pour avancer de telles idioties qui désinforment sur la réalité de la législation en vigueur.

Un conseil allez jouer dans un bac à sable, vous rendrez service à ceux qui lisent ce forum !.

Que les incompetents se taisent et cessent pour une fois de raconter n'importe quoi.

Si vous aviez quelques notions de droit, vous sauriez qu'au jour d'aujourd'hui acheter à distance est une forme d'achat qui se fait régulièrement et surtout vous sauriez que les ' écrits ' sont les seuls éléments irréfutables que le juge retiendra, le reste n'étant que du ' flan ' et du grain à moudre pour les incompetents !.

Quant au fait d'avoir payé après avoir vu le véhicule, les conditions de réception du véhicule ne permettraient pas de le vérifier en tous points si ce n'est en son intérieur, ce que j'ai fait et qui plus est accompagné d'un témoin des conditions et de l'état de la voiture, à savoir recouverte de gouttes dues au traitement céramique interdisant de voir la carrosserie et peinture sous un soleil radieux.

Mais bon dieu, que fais-je à perdre du temps à expliquer ce que par évidence vous n'avez pas les capacités de comprendre . Je vous donne trop d'intérêt pour les idioties que vous distillez.

Quant à la procédure, elles sont faites pour cela, à savoir donner des leçons coûteuses à des professionnels malveillants se pensant libres de faire ce que bon leur semble !.

Je me fais fort de gagner ce procès et avec la manière et croyez-moi mon expérience en la matière ' me ' permet de savoir avant procédure quel peut être mon pourcentage de réussite et concernant ce litige il est de 99 %.

J'ai mis à mal des experts judiciaires et des avocats sans la moindre difficulté, juste en utilisant quelque peu ' mes ' neurones, car le droit à un avantage, il est avant tout ' logique ' dans son analyse et ses décisions .

Lorsque vous dites ' bon courage ', je sais une chose par avance, c'est que vous concernant vous n'en avez aucun pour ne pas ' oser ' acheter un véhicule à distance . Pour votre information , la législation existe pour précisément ' protéger ' l'acheteur face au vendeur, en portant une particulière attention au vendeur professionnel

Qui comme vous l'oubliez mais l'on devine aisément pour quelle raison, à un devoir

d'information auquel il ne peut déroger vis à vis de son client.

Vous n'avez rien lu de ce que j'ai écrit au vendeur, chaque mot est pesé et me protégeait contre toute tentative d'escroquerie et cet idiot de vendeur a répondu très exactement ce que j'attendais et cela en se piégeant lui-même !.

Pour que vous appreniez quelque chose sur ce litige, ma voiture car maintenant c'est la mienne et je tiens par dessus tout à la garder, je dis donc ma voiture va passer ce matin à la valise AUDI non pas pour déterminer le code défaut qui s'est affiché sur son tableau de bord, car voyez-vous je ne suis pas l'acheteur moyen que vous semblez être.

A chaque achat de véhicule j'achète également la valise qui va bien avec, comme cela dès réception elle passe au détecteur de mensonge et donc après cette vérification, je me rends immédiatement chez le concessionnaire pour en faire autant et savoir précisément si le vendeur a bien fait ce qu'il m'a déclaré par écrit et il semble par évidence que tel ne soit pas du tout le cas !.

Or, les paroles s'envolent et les écrits restent, dont acte !. De plus !, elle va également passer chez un expert automobile reconnu pour une évaluation de son état extérieur en comparatif avec l'état spécifié par le vendeur. Il va sans dire qu'il risque d'y avoir de manière certaine un différentiel d'évaluation qui n'aura rien à voir avec le pro et c'est là de nouveau un point très négatif pour cette personne malveillante.

Puis mon avocat interviendra sur le plan amiable en premier lieu et beaucoup plus agressivement par la suite, si je n'ai pas gain de cause !.

J'ai les moyens de mes envies, ce qui me permet de ne pas avoir la moindre inquiétude concernant la procédure et sa durée, car voyez-vous ce véhicule chaque année qui passe et qui passera prend de la valeur, donc je ne perdrais pas le moindre centime bien au contraire et si j'ai acheté ce véhicule à distance c'est justement pour sa rareté dans la configuration qui est la sienne.

Donc monsieur lorsque l'on ne connaît pas les tenants et aboutissants, on tourne 7 fois sa langue dans sa bouche avant de dire une ' bêtise ' et lorsque l'on réfléchit, avant de juger on commence par poser les questions nécessaires pour être informé du pourquoi et du comment, mais bon ce n'est pas donné à tous il faut croire !.

Maintenant monsieur !, je vais le secouer comme un prunier et croyez-moi il va tomber des prunes à profusion.

Bon je vous laisse entre vous ce me sera bien plus utile !.

Bonne journée et inutile de répondre, je ne lirai plus les âneries qui y seront déversées.

Par **BrunoDeprais**, le **05/03/2024** à **09:33**

Bonjour,

En réalité, c'est votre souci pas le mien et oui, les escroqueries en tous genres se multiplient.

Le garage a tellement pignon sur rue que vous venez ici pour écrire des romans sur lui.

Imaginez vous qu'il y a déjà bien longtemps, j'ai acheté une Porsche Carrera, dans une concession Ferrari, et le garage n'a jamais été foutu de produire une facture de la vente du véhicule, surprenant pour une concession de ce nom. De plus cette voiture avait été accidentée et cela n'avait jamais été dit. La concession avait fini par me proposer un échange avec une Ferrari 456, soit disant impeccable car l'ancienne propriété d'un patron de casino. Curieusement à nouveau ce véhicule avait une coulure de peinture, ce qui voulait dire qu'il était passé en carrosserie. Du coup j'ai refusé et la garage a remboursé le véhicule juste avant la procédure.

Je peux vous citer un autre exemple, celui d'une connaissance qui a acheté une Maserati également dans un garage qui a pignon sur rue. Le véhicule a coulé une bielle 400 km plus loin, et le vendeur n'a rien voulu savoir au niveau de la garantie. Donc expertises, et la suite.

Bonne chance à vous, pour ma part ça fait longtemps que j'ai arrêté de rêver.

Par **amajuris**, le **05/03/2024** à **14:32**

sermax,

j'espère que vous viendrez nous dire si vous avez récupéré beaucoup de prunes !!!